

DOSSIER

Contre les inégalités sociales

Que peut l'école ?



Dossier coordonné par V. Ponvert et S. Vénétitay

Ont participé à la rédaction : T. Ananou, T. Collin, J.-F. Claudon, G. Frackowiak, C. Guiraud, D. Lecam, F. Lecoite, F. Rolet

« Le fait qu'il y ait des inégalités entre établissements, nous ne l'avons pas créé, nous voulons le compenser », c'est ainsi que Jean-Michel Blanquer tentait de défendre sa réforme du baccalauréat dans un entretien.

Cette affirmation ne résiste pas longtemps à la confrontation avec le réel, tant il est désormais évident que la réforme du bac, comme l'ensemble des mesures prises par le ministre dans le second degré (éducation prioritaire, bac, lycée, orientation scolaire, etc.) aggravent les inégalités existantes. Derrière le discours de façade faisant du ministre le chantre de la lutte contre les inégalités, apparaît rapidement un paysage scolaire où les premiers de cordées s'extirpent sans problème des méandres de notre système éducatif. Mais la question des inégalités, qu'elles soient scolaires, sociales et/ou économiques, ne peut être cantonnée à une analyse conjoncturelle : notre société est structurellement traversée par de profondes inégalités. Elles n'ont rien de naturelles : elles sont le fruit de politiques économiques et sociales et donc de choix politiques. Si l'action syndicale telle que la conçoit le SNES-FSU conduit à lutter pour d'autres politiques, elle se double aussi nécessairement d'une réflexion sociologique et pédagogique : quel rôle pour l'école et les personnels ? Comment analyser les dispositifs qui se multiplient au nom de l'égalité des chances ? Quelles propositions pour lutter contre les inégalités, au quotidien, dans nos classes ?

Une société inégalitaire

Panorama des inégalités sociales à l'école

La massification a permis d'augmenter le niveau scolaire global de la population, notamment en ouvrant l'accès aux études supérieures à une proportion croissante des jeunes. Cependant, elle n'a pas pour autant fait disparaître les inégalités de réussite en fonction de l'origine sociale.

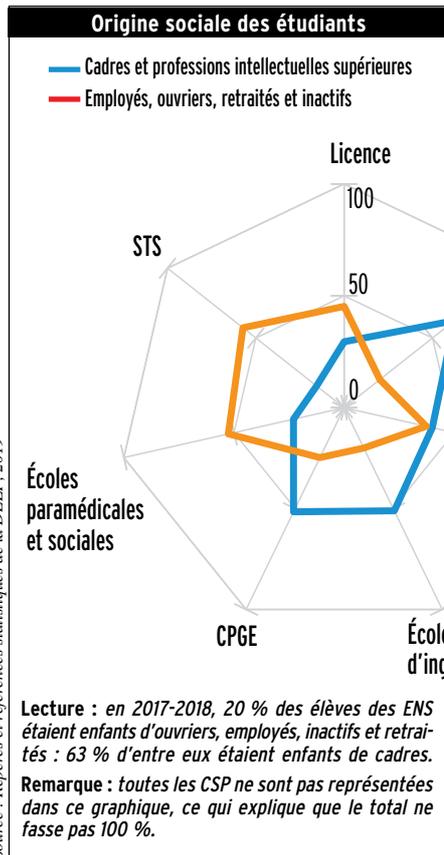
Les trajectoires scolaires sont fortement liées à l'origine sociale. Les enfants des classes populaires (employés, ouvriers et inactifs) représentent 43 % des élèves de collège mais ils disparaissent progressivement à mesure que l'on avance dans la scolarité et sont beaucoup moins présents dans les filières les plus prestigieuses. Ils ne représentent ainsi plus que 34 % des effectifs de Première et Terminale générale. À l'inverse, les enfants de cadres et professions intellectuelles représentent 22 % des collégiens et 34 % des lycéens en filière générale.

Devenir des élèves

Le destin scolaire dépend fortement de l'origine sociale. 85,4 % des enfants de cadres entrés en Sixième en 2007 avaient obtenu un bac général ou technologique dix ans plus tard, contre 34,6 % des enfants d'ouvriers non-qualifiés. 19,3 % des enfants d'ouvriers non-qualifiés ont obtenu un CAP ou un BEP, contre 1,9 % des enfants de cadres... Les enfants de cadres sont bien plus souvent orientés vers la voie générale que la voie professionnelle : ils représentent moins d'un quart des lycéens, toutes filières confondues, mais près d'un tiers des effectifs des Première et Terminale générale et seulement 7,5 % de ceux des lycées professionnels.



Le destin scolaire dépend fortement de l'origine sociale



Enseignement supérieur

C'est dans l'enseignement supérieur que les inégalités sont les plus fortes. Les classes populaires accèdent moins souvent à l'enseignement supérieur : les enfants de cadres supérieurs y sont près de trois fois plus nombreux que les enfants d'ouvriers. À cela s'ajoutent des écarts très importants de composition sociale entre les filières et les cursus. Les enfants d'ouvriers, d'employés, retraités et inactifs représentent ainsi 57 % des étudiants en BTS contre 25 % des élèves de CPGE. À l'inverse, 52 % des élèves de CPGE et 16 % de ceux de BTS sont enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures. Les filières les plus longues et les plus prestigieuses sont donc beaucoup plus accessibles aux enfants des milieux les plus favorisés, alors que les autres sont plus souvent dirigés vers des filières courtes. ■

Des choix politiques

Les personnels de l'éducation se débattent dans un océan d'inégalités, creusées par des politiques publiques de plus en plus anti-sociales. Les gouvernements successifs considèrent le service public exclusivement comme un coût et non comme ce qu'il est surtout, un investissement et l'outil de l'égalité des droits des citoyens. La baisse de la dépense publique et celle des recettes fiscales (impôts directs) sont leurs boussoles. Ils assument de favoriser les plus riches et le capital : suppression de l'ISF, baisse de l'impôt sur les sociétés, affaiblissement de la solidarité nationale et des redistributions liées à la protection sociale. Parce que les politiques menées ne donnent plus à l'État les moyens d'atteindre les objectifs proclamés par la devise républicaine, ni de contrarier les assignations territoriales, sociales ou culturelles, les personnels du service public d'éducation se trouvent, en première ligne, bien démunis pour combattre au quotidien les effets des inégalités.

Chiffres

18,3 %

des enfants d'ouvriers non qualifiés entrés en Sixième en 2007 sont sortis de l'école sans diplôme.

8,6 %

des enfants d'ouvriers avaient au moins un an de retard à l'entrée en Sixième contre 1,8 % des enfants de cadres.

86 %

des élèves de Segpa sont issus de classes sociales défavorisées (contre 2 % seulement pour les enfants de cadres supérieurs).

52 %

des élèves de CPGE sont enfants de cadres supérieurs.

Source : RERS, 2019

Sélection, éviction, relégation...

Des renoncements *coupables*

Lycée, bac, démantèlement du service public de l'orientation : la frénésie de réformes en tout genre menées tambour battant peut donner l'impression d'une forme d'éparpillement.

Il n'en est rien. Ces mesures forment un ensemble cohérent, traversé par une ligne directrice : construire un système scolaire permettant d'extraire une élite, tout en cantonnant une majorité d'élèves dans leur situation d'origine, voire en leur bouchant de nombreux horizons. Certes, en apparence, les discours gouvernementaux vantent ici le libre choix de son parcours en lycée, là l'autonomie de l'établissement qui permet de coller au plus près des réalités locales ou encore une fluidité des parcours entre le secondaire et le supérieur. Mais les faits sont têtus. Ainsi, en lycée, le libre choix des spécialités n'est qu'un leurre, en raison des contraintes organisationnelles, mais aussi parce que ces choix restent marqués par une forme de déterminisme social qui conduit à la reproduction des inégalités existantes, qu'elles soient de genre ou sociales.

Au profit des plus favorisés

Pierre Mathiot et Jean-Michel Blanquer peuvent bien s'autocongratuler en voyant près



© Olivier Teyraud

de la moitié des élèves choisir des triplettes qui ne reproduisent pas les filières, le SNES-FSU a montré que ce sont majoritairement les élèves les plus favorisés qui ont choisi des triplettes reproduisant les filières. Un hasard ? Certainement pas ! Ces élèves, plus au fait des codes du système éducatif, ont construit des triplettes en cohérence avec Parcoursup ce qui permet de ne leur fermer que peu de portes, quand ceux qui ont choisi des triplettes baroques, peu en adéquation avec les attendus de Parcoursup, sont tombés,

Un projet politique élitiste et conservateur

bien involontairement, dans les pièges du lycée Blanquer, qui ferment, dès la classe de Première ou de Terminale, les portes de l'enseignement supérieur. Ces dernières ont déjà été claquées au nez de bon nombre de bacheliers des milieux populaires du fait de la sélection opérée par Parcoursup : ainsi, mi-juillet, près d'un tiers des saisies des Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) venaient de l'académie de Créteil, preuve que les inégalités sociales territoriales sont toujours très marquées.

Éviction et relégation ne sont pas seulement des effets collatéraux des réformes, mais bien des choix assumés qui marquent une rupture avec le paradigme des politiques éducatives des Trente Glorieuses : à la volonté de massification et démocratisation a succédé un projet politique élitiste et conservateur. ■

Après la massification

Objectif démocratisation

Débat sans fin : l'accès massif des enfants des classes populaires à l'enseignement secondaire, puis supérieur a-t-il permis une réduction des inégalités scolaires ?

À la fin des années 80, l'utilisation par le SNES-FSU de l'expression « *bac canada dry*⁽¹⁾ » pour qualifier le nouveau bac pro fait polémique. Faut-il considérer la création de ce bac comme une avancée démocratique ou une voie de garage pour les élèves des collèges de l'enseignement technique (CET), ancêtre des LEP puis LP ?

Élan véritable

Les travaux d'Eric Maurin ont clairement montré que cette massification avait été

bénéfique aux enfants des catégories populaires.

À titre d'exemple, une nette corrélation apparaît entre la massification et l'amélioration de l'insertion professionnelle, de même que cette amélioration cesse à partir des années 2000. La proportion de diplômés du supérieur passe de 22 % pour la génération née en 65 à près de 40 % pour la génération née en 75. Cette progression se fait nettement au profit des bac +2 qui regroupent principalement des élèves issus des catégories ouvriers et

employés. Pendant ce temps, le taux de chômage à la sortie de l'école baisse de cinq points entre ces deux générations, avant de diminuer beaucoup plus lentement ; en même temps, la démocratisation marque un arrêt marqué à partir de 1993, année à partir de laquelle le SNES-FSU commence à parler d'une « *panne de la démocratisation* ». ■

1. Une publicité pour cette marque de soda de l'époque disait « *Ça ressemble à l'alcool, c'est doré comme l'alcool... mais ce n'est pas de l'alcool* ».

27 %

Les ouvriers représentent environ 27 % des actifs.

sont enfants d'ouvriers

12 %

des étudiants à l'Université

7 %

des élèves en classes préparatoires

3 %

des élèves des écoles normales supérieures.

Place des filles

Elles représentent

- 55 % de l'ensemble des étudiants
- 70 % des étudiants en lettres
- 28 % des élèves en écoles d'ingénieurs
- 43 % des élèves en CPGE

Égalité des chances ?

La « méritocratie républicaine »

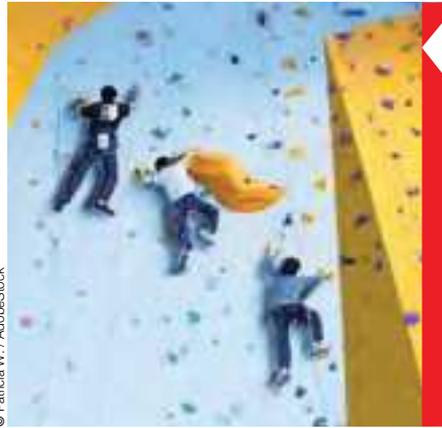
Ce concept, qui s'est largement imposé dans la sphère politico-médiatique, pose en réalité bien plus de problèmes qu'il n'en résout.

Cela fait maintenant dix ans que Sarkozy a remis en vogue la notion d'« égalité des chances » à l'école. Avec les résultats que l'on sait. En 2009, il déplorait qu'un enfant d'ouvrier ait « deux fois moins de chances qu'un enfant plus privilégié d'accéder à l'enseignement supérieur ». On parle aujourd'hui davantage d'un rapport de un à trois...

Un concept qui irait de soi ?

« L'égalité des chances », en instaurant une compétition pure entre individus dotés du même viatique initial, serait l'incarnation concrète de cette « méritocratie républicaine » dont beaucoup se réclament. Au dire de Marie Duru-Bellat, la méritocratie, qui s'est « imposée comme un principe de justice central, notamment à l'école », relève en effet d'une forme de consensus. Pour le sociologue François Dubet, « ce modèle de justice et d'égalité a une force essentielle : c'est qu'il n'y en a pas d'autre ».

Le hic, c'est que l'inventeur du terme – l'anglais Michael Young qui a publié en 1958 un récit d'anticipation intitulé *The Rise of*



© Patricia W. / AdobeStock

the Meritocracy – a forgé ce néologisme pour dénoncer les effets pervers du système d'éducation anglais. Selon lui, la logique méritocratique, poussée à l'extrême, engendrerait une forme d'exclusion des « non-méritants », responsables en dernier ressort de leur triste situation.

Méritocratie et néolibéralisme

Car comment évaluer le « mérite » ? La Déclaration des droits de 1789 le dit explicitement :

La logique méritocratique engendre une forme d'exclusion

en appréciant « l'utilité commune » de chacun, seul fondement légitime des « distinctions sociales » dans une société démocratique. Mais, le libéralisme a ensuite réduit cette utilité collective à la seule performance individuelle, érigée en mesure de toute chose. De la « méritocratie républicaine » au darwinisme social, il n'y aurait donc finalement qu'un pas. Pour les libéraux, l'avantage de l'idéologie méritocratique est double : elle conforte les élites existantes en justifiant les inégalités de situation qui seraient non-fondées en droit, mais également en organisant la promotion de quelques éléments « méritants », érigés en preuves vivantes des vertus intégratrices du « système ». C'est sur ce terreau qu'ont fait florès les dispositifs dérogatoires visant à concentrer les moyens sur un tout petit nombre d'élèves et abandonnant les autres élèves issus des milieux populaires à leur sort... bien « mérité ». ■

Des dispositifs pour l'égalité des chances ?

Promouvoir le mérite passe par des dispositifs qui ne concernent qu'un petit nombre et n'agissent que de façon très marginale sur les inégalités.

Les instituteurs de la III^e République repéraient les plus « doués » des enfants des classes populaires et les aidaient à obtenir des bourses pour poursuivre des études. Aujourd'hui, ce n'est pas tant les plus doués que les plus méritants que l'on cherche à valoriser grâce à des dispositifs qui visent à sélectionner de futures élites parmi les classes populaires. Les paliers d'orientation ayant été largement repoussés, c'est désormais à la fin du collège et au lycée que l'on cherche à repérer les meilleurs potentiels, avec l'idée qu'il faut extraire le bon grain de l'ivraie pour ne pas laisser

la société se priver de talents qui seraient restés méconnus.

Sciences Po et les lycées de banlieue

Plusieurs formations de l'enseignement supérieur cherchent ainsi à diversifier l'origine sociale de leurs élèves en mettant en place une admission parallèle et un accompagnement destiné aux meilleurs lycéens des quartiers populaires. Après Sciences Po Paris, d'autres ont emboîté le pas, comme par exemple l'université Paris Dauphine ou l'école du Louvre.

L'Éducation nationale propose elle-même différents dis-

positifs qui visent à encourager la réussite des meilleurs élèves : les Cordées de la réussite, les parcours d'excellence et les internats d'excellence. Ces derniers ont vocation à accueillir des « élèves méritants de milieu modeste ». Ils ont été mis en place par Sarkozy en 2008 et Blanquer veut les relancer, en créant une centaine d'établissements de ce type d'ici 2022.

Sous couvert de promotion de justice sociale et d'égalité des chances, ces dispositifs n'ouvrent en réalité la porte de l'ascenseur social qu'à une poignée d'heureux élus sans agir véritablement sur les inégalités sociales de réussite scolaire. Et cela d'autant plus que, par ailleurs, les écoles des quartiers populaires sont largement abandonnées. Après exfiltration de ceux qui semblent en valoir la peine, on laisse largement les autres à leur sort... ■



Sélectionner les futures élites

Ségrégation sociale et spatiale

Le privé et la mixité

L'enseignement privé représentait, en 2018, 17 % des élèves scolarisés (13 % dans le premier degré et 21 % dans le second degré).

Ce sont essentiellement des établissements sous contrat (95 % dans le primaire et 97 % dans le secondaire). Ces effectifs échappent à la sectorisation et accentuent la ségrégation sociale. Dans le second degré, le privé n'accueille que 17,7 % d'élèves issus de familles défavorisées contre 39,8 % dans le public ; en lycée, 12 % dans le privé contre 30 % dans le public. À l'inverse, les élèves issus des familles favorisées ou très favorisées sont surreprésentés dans le privé, 65 % contre 43 % dans le public en lycée. Ce processus d'entre soi s'aggrave :

les catégories très favorisées représentent 37 % des effectifs du privé, contre 30 % douze ans plus tôt.

Privé favorisé par les réformes

Outre la localisation géographique (plutôt en centre-ville), le privé a souvent profité des dernières réformes pour maintenir des enseignements supprimés dans le public (options notamment).

Il renforce la ségrégation sociale là où l'offre scolaire est importante, il ferme des établissements en zone rurale dans l'enseignement

technologique et professionnel et les concentre pour augmenter ses capacités d'accueil. L'assouplissement de la carte scolaire renforce l'idée de marché scolaire, le privé en bénéficie.

Pour le SNES-FSU l'argent public doit financer exclusivement l'enseignement public. En l'état actuel des choses, il est impératif que les établissements privés sous contrat soient soumis aux mêmes exigences et contraintes que les établissements publics, avec un réel contrôle de l'État. ■

L'éducation prioritaire en question

Beaucoup de rapports pointent l'inefficacité des politiques d'EP allant même jusqu'à les qualifier de contre-productives. En toute bonne foi ?

En 2016, le CNET critique le label EP car « fortement associé à une dégradation du niveau des élèves », ainsi



© Olivier Teyraud

que la stigmatisation des établissements concernés : les familles favorisées les éviteraient, entraînant la dégradation des résultats et des conditions de travail. L'extension de la carte serait aussi responsable de l'inefficacité de cette politique par dilution des moyens. Le ministère actuel risque d'en réduire le périmètre aux seuls REP+ par le biais d'une énième réforme.

Dégradation économique et sociale

Ces constats ignorent les effets de la gentrification des villes et de la paupérisation de nombreux quartiers. De plus, les volets

Paupérisation de nombreux quartiers

pédagogiques des réformes ont cantonné les élèves à l'acquisition d'un socle sans l'ambition de faire réussir tous les élèves. Invoquer la dilution des moyens est une façon habile de masquer que les établissements de l'EP sont touchés par une hausse des effectifs pour des questions d'économie. L'EP ne peut pas être tenue pour responsable d'une politique de l'Éducation nationale qui favorise l'évitement en faveur du privé et de choix politiques plus larges qui s'abstiennent de lutter contre les ségrégations spatiales.

En fait, l'éducation prioritaire, de par l'engagement des personnels, permet d'amortir à la fois les effets de la dégradation économique et sociale de certains quartiers et l'absence d'une politique ambitieuse pour tous les élèves. ■

9-3 : école des pauvres, pauvreté de l'école ?

Il y a un an, un rapport parlementaire intitulé « La République en échec » dénonçait les défaillances de l'État dans l'action en Seine-Saint-Denis.

En matière d'éducation, ce département se démarque de tous les autres de la France métropolitaine avec une situation particulièrement dégradée, alors même que les difficultés sociales y sont plus aiguës, avec notamment un taux de pauvreté deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Moins d'assistantes sociales, de médecins scolaires, de remplacements assurés, d'enseignants expérimentés, de classes de CP et CE1 dédoublées... Selon le sociologue Benjamin Moignard, le moins bien doté des établissements parisiens est mieux doté que le mieux doté des établissements de la Seine-Saint-Denis.

Selon certaines estimations, un élève de Saint-Saint-Denis perdrait en moyenne un an dans sa scolarité du fait des remplacements non assurés. Le turnover y est aussi important : les deux-tiers des enseignants ont moins de cinq ans d'ancienneté dans leur établissement.

Les mesures prévues pour l'éducation dans le plan pour la Seine-Saint-Denis présenté le 30 octobre dernier sont extrêmement limitées et misent essentiellement sur une prime de 10 000 euros pour les enseignants. Prime dont on ne connaît pas encore les conditions d'obtention et qui ne saurait compenser la difficulté des conditions d'enseignement dans ce département... Quant à la réforme de l'éducation prioritaire qui se profile, elle inquiète particulièrement dans un département où plus de six collèges sur dix sont classés en REP ou en REP+.



« Les politiques actuelles renforcent le culte du classement »

Camille Peugny est professeur à l'université Versailles-Saint-Quentin. Ses travaux traitent de la reproduction et de la mobilité sociale, du déclassement et, plus généralement des inégalités en France et en Europe. Il est notamment l'auteur de *Le destin au berceau*, sorti au Seuil en 2013.

L'US Mag : Vos recherches portent sur la mobilité sociale. Comment a-t-elle évolué en France ?

Camille Peugny : Pour répondre à cette question, il faut distinguer l'évolution sur le long terme et la période récente. La société française d'aujourd'hui est évidemment plus ouverte que voilà un siècle. On est passé d'une société où les positions sociales se transmettaient d'une génération à l'autre, à une société où il faut acquérir une position sociale, notamment grâce aux diplômes. Cependant, on constate un ralentissement des progrès⁽¹⁾, voire une stagnation, depuis les années 1980 : dans la société française d'aujourd'hui, les enfants d'ouvriers restent par exemple majoritairement cantonnés dans des emplois subalternes (70 % des enfants d'ouvriers restent ouvriers ou deviennent employés).

L'US Mag : Vous soulignez le rôle de l'école aujourd'hui dans la position sociale occupée par les individus. Permet-elle de favoriser la mobilité et de limiter les inégalités ?

C. P. : Mes collègues qui travaillent sur ces questions, à partir notamment des enquêtes PISA, montrent que la France est un des pays dans lequel l'origine sociale pèse le plus sur les résultats scolaires.

La principale raison renvoie à l'élitisme républicain. Notre école est plus élitiste⁽²⁾ que les autres. Elle a le culte de l'évaluation et du classement précoce. Cela peut aboutir à la stigmatisation précoce de certains, en les enfermant dans le rôle de « mauvais élève ».

En même temps, nous demeurons plus que jamais une société du diplôme⁽³⁾. Statistiquement, c'est le diplôme qui constitue la meilleure arme pour accéder à des emplois stables et correctement rémunérés, et ce d'autant plus pour les personnes d'origine sociale modeste. L'école joue le rôle de rempart contre le déclassement. Je pense donc qu'il est urgent de réfléchir à la construction d'une école réellement démocratique, qui donne sa chance à tout le monde, qui recule le moment de la sélection. Or, quasiment toutes les politiques actuelles renforcent ce culte du classement. C'est le drame du système français, qui se donne comme objectif de sélectionner une petite élite, souvent au détriment de la réussite d'une majorité d'élèves.

L'US Mag : Retrouve-t-on ces processus de sélection sociale à l'Université ?

C. P. : L'enseignement supérieur n'est toujours pas aux couleurs de la France, car on trouve seulement 25 % d'étudiants dont le père est ouvrier ou employé alors que ces catégories constituent 50 % de la population. Mais la massification scolaire arrive à l'Université, qui est pourtant abandonnée en terme budgétaire ! Là aussi, c'est l'élitisme du système éducatif qui est en cause, car toute l'énergie du pays est consacrée à se demander comment

envoyer 30 % de boursiers dans des grandes écoles, qui ne scolarisent que 2 à 3 % d'une classe d'âge ! Quand bien même on aurait des grandes écoles aux couleurs de la France, on sait que 98 % des poursuites d'études se font ailleurs ! Il est donc urgent de donner plus de moyens aux premiers cycles universitaires.

L'US Mag : Finalement, la société française est-elle une société de classes ?

C. P. : Les classes sociales n'ont jamais disparu de la société française. Elles ont été un peu moins visibles pendant la période des Trente Glorieuses (marquées par un mouvement général d'ascension sociale). Mais dès les années 1970, les inégalités

apparaissent de nouveau dans toute leur force. Inégalités sociales, de genre et d'origine ethno-raciale se cumulent et font système : les employés des services à la personne, par exemple, sont à la fois des personnes dominées d'un point de vue économique, quasi exclusivement des femmes, et des immigrées. La « classe sociale » reste un concept qui permet d'articuler ces différentes dimensions : il est très important d'appréhender ces inégalités toutes en même temps. ■



1. Voir *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*.
2. Voir Christian Baudelot et Roger Establet, *L'élitisme républicain*, Seuil, 2009.
3. Voir François Dubet, Marie Duru-Bellat et Antoine Vérétoit, *Les sociétés et leur école*, Seuil, 2010.

Égalité : une exigence du service public

Les inégalités sociales ne sont pas des faits « naturels », elles sont le produit des politiques libérales : à l'école, d'autres politiques éducatives permettraient de relancer la nécessaire démocratisation sociale, de repousser les discriminations, de réduire le poids du genre dans les parcours scolaires, de hausser le niveau de qualification de toute une classe d'âge et de rompre avec l'idée de « destin scolaire » tout tracé. Au sein d'une société fracturée par les inégalités, l'École à elle seule ne peut pas tout résoudre : mais elle peut faire beaucoup ! Et les leviers existent pour que les services publics d'éducation mènent à bien sa mission, celle de permettre à tous l'égalité d'accès aux apprentissages et à l'acquisition des connaissances. Cela nécessite évidemment une volonté politique et les moyens qui en découlent. Le SNES-FSU a des propositions qui permettraient d'imposer d'autres choix.

Pourquoi vouloir porter la scolarité obligatoire à 18 ans ?

La scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans existe depuis un demi-siècle. Or, les évolutions des métiers, la mobilité mais aussi le rôle citoyen que chacun doit jouer dans une société démocratique supposent une augmentation des savoirs et des qualifications. Dans la réalité seuls 7,8 % des jeunes ne sont plus scolarisés actuellement à 17 ans (8,8 % pour les garçons, 6,8 % pour les filles). Pour ces jeunes les difficultés se cumulent et, même si des retours en formation peuvent exister, il est plus facile de maintenir des jeunes dans le système scolaire que de chercher ensuite à les récupérer. Mais on ne peut allonger la scolarité obligatoire sans la repenser profondément, avec notamment des programmes plus aérés, construits sur l'ensemble de la scolarité, une place plus importante donnée aux disciplines comme les enseignements artistiques par exemple, pouvant susciter l'appétence de jeunes rebutés par la culture scolaire, une formation des enseignants permettant de diversifier les pratiques, une amélioration notable des conditions de travail (réduction des effectifs, diversification des situations d'apprentissage).

Il s'agit aussi de prévenir l'échec scolaire très tôt en tenant compte de toutes ses dimensions, éducatives, sociales, économiques, afin que chaque jeune puisse s'approprier les contenus dispensés. Penser la scolarité dans le cadre d'un cursus collège/lycée permettrait de desserrer les pressions sur l'orientation, ne pas figer trop vite les destins de certains jeunes.

Le nombre d'élèves par classe a-t-il un impact sur leur réussite ?

L'étude faite il y a une quinzaine d'années par Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire posait la corrélation entre une politique de réduction de la taille des classes et son impact sur la réussite scolaire. Elle portait essentiellement sur le premier degré mais les auteurs l'élargissaient dans une moindre mesure au collège. Certes, cela ne suffirait pas à résorber l'échec scolaire, mais cela constitue une condition nécessaire si l'on veut que chaque jeune puisse trouver sa place dans la classe, faire part de ses difficultés, de ses questionnements, permettre au professeur de faire en sorte que la remédiation aux difficultés se fasse dans la classe au lieu d'être externalisée.

Les élèves en grande difficulté ont-ils leur place au collège ?

Il convient d'abord de cerner ce qu'on met sous le vocable de « grande difficulté », certains élèves relevant par exemple de l'enseignement adapté du fait de difficultés cognitives persistantes, beaucoup étant simplement éloignés socialement des codes et exigences de la scolarité, en difficulté par rapport au développement des capacités d'abstraction, d'autonomie développées dans le second degré. Loin d'une « naturalisation » des difficultés ou du fatalisme attaché à la notion de « handicap » socio-culturel, le SNES-FSU partage l'idée de la capacité de tous les jeunes à l'acquisition de savoirs et savoir-faire complexes. Cela suppose de renforcer la formation des enseignants pour mieux appréhender la construction des malentendus socio-cognitifs, favoriser le travail en équipe. En cas de grande difficulté, des dispositifs peuvent être envisagés en termes de contenus, horaires, objectifs ambitieux de formation à condition qu'ils se situent dans un cadrage national et ne ferment pas les portes aux poursuites d'études après la Troisième.

L'hétérogénéité des classes est-elle un atout, si oui, pour qui ?

La question revient en bonne place dans les facteurs de difficulté professionnelle rencontrée par les enseignants, notamment au collège où sont scolarisés tous les jeunes. Le principe même de l'hétérogénéité n'est pas remis en cause la plupart du temps, les enseignants ayant eu à exercer dans des « classes de niveau » savent combien l'absence d'émulation,

de coopération entre élèves plus ou moins à l'aise dans telle discipline conduit de fait à une baisse des exigences intellectuelles et enferme des jeunes dans l'échec scolaire. Les études de chercheurs attestent du rôle bénéfique d'une hétérogénéité modulée, la majorité des élèves y trouvant profit sans que ceux les plus avancés soient pénalisés. Le problème soulevé

par les enseignants est celui des conditions de travail et d'étude : le manque d'équipes pluri-professionnelles pouvant prendre en charge des problèmes rencontrés par des élèves dans leur quotidien extra-scolaire, la lourdeur des effectifs, le manque de temps et de diversification pédagogique (co-interventions, groupes, concertation dans le service, etc.).